Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_325-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 34
Présents : 31
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue des Marronniers » 35133 SAINT GERMAIN EN COGLES, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvions Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, Mme Balusson, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, Mme Boulière, M. De Moncuit, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Était présent en tant que suppléant sans voix délibérative : M. Jobert,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M, Prioul représenté par Mme Meignan, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Hamard représenté par Mme Boulière

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. Rault, Mme Gobé, M. Germain,

Monsieur Daniel HELBERT est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_325_020_4.2 : Renouvellement d'un contrat à durée déterminée en portage avec le Centre de Gestion 35 de la Fonction Publique Territoriale d'un agent auxiliaire de puériculture au multi-accueil l'Ilôt Calin

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice- Président en charge des ressources humaines, rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'avait été autorisé, en février 2025, la création d'un emploi non permanent d'auxiliaire de puériculture au multi-accueil l'Ilôt Calin, sur un temps de travail de 28/35è jusqu'au 31 décembre 2025. Ce contrat arrivant à échéance et afin d'assurer la continuité du service, Monsieur le Vice-Président, propose de renouveler ce contrat sur une durée d'une année dans les mêmes conditions.

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charges des ressources humaines, propose :

- **D'autoriser la création, à compter du 1er janvier 2026, d'un emploi non permanent à temps non complet (28/35ème) d'auxiliaire de puériculture jusqu'au 31/12/2026 au multi-accueil l'Ilôt Calin.**

- **De confier la gestion de ce contrat en portage près du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine**

- **De fixer les rémunérations de l'agent occupant ce poste comme suit :**

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_325-DE

- La rémunération de l'agent à 28/35è pourra être calculée en référence à un emploi de catégorie B – au 1er échelon du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture classe normale (pour indication à ce jour IB 389) - complété d'un régime indemnitaire dans la limite de celui mis en place par délibération à Couesnon Marches de Bretagne.

- D'autoriser le remboursement au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine de la rémunération de l'agent, des charges sociales ainsi que tous les frais liés à ce portage de contrat ainsi que l'inscription des crédits nécessaires au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

Vu l'exposé de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT